

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
---	---

COMMUNICATION N° 2025 - 01

Date de convocation :	12 SEPTEMBRE 2025
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	22
Quorum :	12
Nombre de membres élus présents :	12
Nombre de membres élus absents :	10
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, RAYNAUD Sabine et RIESS Corine et Messieurs BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MAGNAN Laurent, MATOS Stéphane et MARCANTONIO Stéphane.

Membres élus excusés : Messieurs BOUCHET David, ROCHE David, ROUGIER Laurent, VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Ont donné pouvoir :

Monsieur VINCENT Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur BOYER Laurent,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur ROUGIER Laurent a donné pouvoir à Monsieur DI GIOVANNI Jeff.

Membre de droit présent : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Membre de droit excusé : aucun

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : **Compte rendu de la commission des jeunes sapeurs-pompiers**

Le Président de séance expose,

a) Informations diverses

Voici quelques informations ou consignes concernant la gestion de l'habillement pour cette rentrée 2025 :

- Tenues de feu :

Les JSP vont recevoir dans les prochains jours ou semaines un complément en tenue de feu pour vos section (tenues fournies par le SDIS 04). Chaque école sera alors dotée de 15 vestes afin d'équiper les JSP 3 (en priorité) et 4 vestes mises en dotation collective pour le reste des JSP.

Ces équipements apparaissent sur LOGELIS, et seront affectés individuellement aux JSP ou au STOCK section (pour les vestes en dotation collectives).

- Sacs de packaging :

Pour les écoles ne disposant pas encore des sacs de packaging pour les JSP, elles vont en être dotés.

- Veste TSI :

Le remplacement des vestes TSI va se poursuivre cette année afin d'équiper l'ensemble des JSP. La priorité étant donnée au JSP 3 qui pourront disposer d'une veste F1 et d'une TSI.

b) Réunion de la commission des JSP du 7 août 2025

Membres présents

- Commandant Jean-Christophe JULIEN : Président de l'UDSP 04 (Visio conférence en début de séance)
- Sergent-chef Stéphane : Responsable des jeunes sapeurs-pompiers 04
- Lieutenant Nathalie PELERIN : Secrétaire JSP 04 et responsable section de Riez
- Adjudant-chef Christophe ABBEL : Responsable habillement JSP 04 et responsable section Oraison

Membres excusés

- Sergent Laurent BRAUD : Responsable section Barcelonnette

1. Feuille de route et évolutions pour la rentrée 2025

Parmi les évolutions à venir dans l'encadrement des JSP sur le département, cinq points seront prioritairement traités par la commission avec l'aide de l'UDSP et du SDIS :

- Améliorer le taux de réussite au BNJSP .

Les résultats du dernier BNJSP ont donné lieu à un RETEX afin d'aborder différentes pistes d'amélioration à mettre en œuvre. L'âge de recrutement, le suivi de formation et les évaluations de parcours sont notamment des axes à améliorer dès cette rentrée afin d'identifier de manière précoce les JSP présentant des difficultés ou un manque de motivation pour la formation

- Création des supports de formation départementaux :

Les supports de formation actuellement disponibles dans certaines sections sont obsolètes ou inutilisables. La mise en service d'un support en ligne est extrêmement onéreuse et les essais réalisés par le passé montrent des difficultés d'accès sur la plateforme ou encore des supports de cours incomplets

Avec l'aide de la commission formation de l'UDSP des supports vont être créés afin d'être accessibles par les différentes écoles au travers du serveur de l'UDSP (projet débuté en avril dernier)

- Uniformisation des âges et conditions de recrutement :

Actuellement, chaque école fixe ses propres critères de recrutement des JSP (âge, test de sélection, conditions de recrutement...). Il est nécessaire d'harmoniser les critères de recrutement comme évoqué lors du dernier séminaire

Lors du RETEX du BNJSP 2025, il est décidé d'un âge minimum de recrutement fixé à 13 ans au mois de juin de l'année civile du recrutement

Les tests de recrutement et les conditions d'organisation des sessions de recrutement seront également départementalisés

- Valonsation de l'engagement des animateurs assurant l'encadrement des sections de JSP

La valonsation de l'engagement de nos animateurs est nécessaire pour mettre en avant cet acte bénévole et altruiste. Plusieurs projets sont étudiés avec notamment l'organisation de repas ou soirée de cohésion sur des thèmes variés autour du sport ou de la culture

En parallèle, des pistes seront étudiées dans le cadre de la reconnaissance de cet engagement au sein du SDIS au travers d'avantages pouvant être octroyés ponctuellement à ces personnels

- Augmenter le budget de fonctionnement et d'investissement des sections -

Pour assurer un fonctionnement optimal et afin de poursuivre le développement de nos sections, une augmentation du budget de fonctionnement et d'investissement est nécessaire. Plusieurs solutions sont étudiées afin de pouvoir réaliser ces augmentations sans pour autant augmenter significativement les cotisations annuelles de nos JSP

2. Projet européen « Leader »

Un projet européen est lancé sur le secteur de Forcalquier. Le SDIS s'est porté candidat au travers de notre projet de réouverture de la section de Forcalquier en septembre 2026

Plusieurs réunions sont prévues prochainement afin de finaliser ce projet qui bénéficiera également à l'ensemble des sections du département

La candidature pour le projet Leader du secteur de Riez n'a finalement pas été retenue, d'autres projet pourraient être lancés à l'avenir.

3. Commission des JSP

La commission des JSP était divisée en 3 groupes de travail rendant difficile la transmission des informations et le travail commun des différents acteurs

- Commission UDSP
- Bureau des JSP 04
- Commission des responsables

Afin de faciliter les démarches administratives, l'organisation des réunions et le suivi des différents projets, il est décidé de restructurer cette organisation avec uniquement deux niveau de gestion

- La commission d'administration des JSP 04 (siège au CA de l'UDSP) :

Composé des membres de l'actuel bureau JSP (président de l'UDSP, responsable départemental des JSP, secrétaire JSP 04, responsable habillement JSP 04 et référent formation JSP) Elle fonctionne de manière restreinte pour la gestion des affaires courantes, le suivi des projets et les missions de gestion administratives, techniques ou logistiques

- La commission étendue des JSP 04 :

Composé des membres de la commission d'administration des JSP 04, des responsables de sections du département et d'éventuels conseillers en fonction des besoins ponctuels.

Elle se réunit une à trois fois par an pour dresser le bilan des actions menées ou à venir. Elle est également consultée aux besoins pour les décisions nécessitant une consultation étendue sur l'ensemble du territoire

La mise à jour des listes de diffusion a débuté entraînant la suppression d'un grand nombre de groupes ou de personnels intégrés dans ceux-ci, et vont se poursuivre jusqu'à la rentrée.

4. Gestion logistique des JSP

Le stockage du matériel (hors habillement) des JSP 04 est régulièrement rendue complexe par manque de place et par conséquent une répartition sur différents CIS ou partenaires privés.

Afin de faciliter le stockage de ses matériels en un point central, et dans le prolongement du réaménagement des locaux du SDIS avec la plateforme logistique, une demande de mise à disposition d'un container de stockage au sein du SDIS va être effectuée. Ce container permettra de stocker les différents matériels hors EPI maintenus sur le secteur SUD pour des raisons de gestion du stock (faciliter la gestion des demandes d'affectation ou de remplacement).

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de l'Union Départementale,


Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de Séance,


Corine RIESS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES
SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

COMMUNICATION N° 2025 - 02

Date de convocation :	12 SEPTEMBRE 2025
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	22
Quorum :	12
Nombre de membres élus présents :	12
Nombre de membres élus absents :	10
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, RAYNAUD Sabine et RIESS Corine et Messieurs BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MAGNAN Laurent, MATOS Stéphane et MARCANTONIO Stéphane.

Membres élus excusés : Messieurs BOUCHET David, ROCHE David, ROUGIER Laurent, VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Ont donné pouvoir :

Monsieur VINCENT Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur BOYER Laurent,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur ROUGIER Laurent a donné pouvoir à Monsieur DI GIOVANNI Jeff.

Membre de droit présent : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Membre de droit excusé : aucun

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Point financier sur les prestations payantes

Le Président de séance expose,

Vous trouverez, ci-dessous, le point sur les prestations payantes arrêté au 10 septembre 2025.

Mois	Recettes	Dépenses Salaires moniteurs				NET	Bénéfice 2025	Bénéfice 2024	
		Salaires	Cotisations	Frais Km	Total dépenses				
janv-25	12 700,00 €	3 128,38 €	1 312,26 €		4 440,64 €	8 259,36 €	8 259,36 €	2 645,41 €	5 613,95 €
févr-25	10 826,60 €	1 766,86 €	616,46 €		2 383,32 €	8 443,28 €	8 443,28 €	2 997,04 €	5 446,24 €
mars-25	13 518,00 €	3 248,01 €	1 047,35 €	116,95 €	4 295,36 €	9 222,64 €	9 222,64 €	9 635,99 €	-413,35 €
avr-25	16 394,97 €	4 281,57 €	1 356,17 €	213,40 €	5 637,74 €	10 757,23 €	10 757,23 €	12 884,57 €	-2 127,34 €
mai-25	16 581,00 €	5 765,06 €	1 894,27 €	298,28 €	7 659,33 €	8 921,67 €	8 921,67 €	3 204,48 €	5 717,19 €
juin-25	39 793,98 €	8 304,56 €	2 676,42 €	661,14 €	10 980,98 €	28 813,00 €	28 813,00 €	10 583,50 €	18 229,50 €
juil-25	9 529,00 €	1 902,50 €	0,00 €	26,62 €	1 902,50 €	7 626,50 €	7 626,50 €	3 964,56 €	3 661,94 €
août-25	1 475,00 €	533,02 €	178,16 €		711,18 €	763,82 €	763,82 €	1 994,14 €	-1 230,32 €
sept-25	13 407,50 €	540,00 €	44,53 €		584,53 €	12 822,97 €	12 822,97 €	2 515,47 €	10 307,50 €
oct-25	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	9 645,93 €	-9 645,93 €
nov-25	580,00 €	0,00 €	0,00 €			580,00 €	580,00 €	18 776,85 €	-18 196,85 €
déc-25	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	8 064,58 €	-8 064,58 €
134 806,05 €		29 469,96 €	9 125,62 €	1 316,39 €	38 595,58 €	96 210,47 €	96 210,47 €	86 912,52 €	9 297,95 €

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de l'Union Départementale,


Jean-Christophe JULIEN

La Secrétaire de Séance,


Corine RIESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNICATION N° 2025 - 03

Date de convocation :	12 SEPTEMBRE 2025
Nombre de membres élus au conseil d'administration de l'association	22
Quorum :	12
Nombre de membres élus présents :	12
Nombre de membres élus absents :	10
Nombre de membres élus votants (présents + procurations) :	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre, le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes de Haute-Provence s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Commandant Jean-Christophe JULIEN, président de l'Union Départementale en exercice.

Membres élus présents : Mesdames LAPORTE Mathilde, RAYNAUD Sabine et RIESS Corine et Messieurs BOYER Laurent, CHAILLAN Adrien, DI GIOVANNI Jeff, GIRARD Cédric, GRUSON Nicolas, JULIEN Jean-Christophe, MAGNAN Laurent, MATOS Stéphane et MARCANTONIO Stéphane.

Membres élus excusés : Messieurs BOUCHET David, ROCHE David, ROUGIER Laurent, VALLOIS Arnaud et VINCENT Jean-Marc.

Ont donné pouvoir :

Monsieur VINCENT Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur BOYER Laurent,
Monsieur BOUCHET David a donné pouvoir à Monsieur JULIEN Jean-Christophe,
Monsieur ROUGIER Laurent a donné pouvoir à Monsieur DI GIOVANNI Jeff.

Membre de droit présent : Colonel Sylvain BESSON et Colonel Nicolas BROU

Membre de droit excusé : aucun

Madame Corine RIESS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Point d'actualité au 15 septembre 2025

Le Président de séance expose,

Vous trouverez, ci-dessous, le point d'actualité arrêté au 15 septembre 2025.



NPFR

**Présentation du dispositif
Historique de sa remise en cause
L'action du réseau
Quelle est notre capacité d'action ?**



NPFR

Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance

1 Présentation

La NPFR est en place depuis le 1er janvier 2016.
Elle garantit à tous les sapeurs-pompiers volontaires un montant minimal national fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile et du budget, quelle que soit la politique passée du département.

Elle vient en complément :
de la PFR1, des prestations locales versées avant la PFR1 (ex. : allocation de vétéran).

👉 Personne ne perd ses droits acquis : la NPFR joue le rôle de filet de sécurité national.

2 Conditions

Ancienneté minimale :
15 ans de service effectif,
10 ans en cas de cessation pour raison médicale/incapacité opérationnelle.

Âge minimal : 55 ans.
Radiation des cadres obligatoire.
Demande à effectuer auprès de son SDIS.

NPFR Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance

3) Caractéristiques

Versement en plusieurs fois :
Chaque régime verse sa part et la NPFR complète
pour atteindre le montant fixé par décret.
Exonéré d'impôt sur le revenu.
Exonéré de CSG/CRDS.
Cumulable avec d'autres retraites ou revenus.
Incessible et insaisissable.

4) Montants annuels garantis (depuis 2023)

Ancienneté Montant annuel garanti

≥ 15 ans 512,50 €

≥ 20 ans 1 024,95 €

≥ 25 ans 2 049,90 €

≥ 30 ans 2 690,50 €

≥ 35 ans 3 074,85 €

👉 Ces montants incluent la complémentation
NPFR, ajoutée aux droits déjà acquis (PFR1,
allocations locales).

NPFR Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance

5) Bonification au-delà de 35 ans

Une majoration progressive s'applique pour les
SPV poursuivant leur engagement au-delà de 35
ans de service et après 55 ans.

Exemple à partir du palier des 35 ans (3 074,85 €) :

Ancienneté Coefficient Montant indicatif

36 ans 1,04 ≈ 3 197 €

37 ans 1,08 ≈ 3 321 €

38 ans 1,13 ≈ 3 475 €

... jusqu'à 45 ans 1,53 ≈ 4 700 €

NPFR Historique

La PFR a été institué par la loi du 13 août 2004 de modernisation de sécurité civile afin de constituer le socle du dispositif de fidélisation et de reconnaissance des SPV sur la base d'un régime de capitalisation. Fin 2015, pour donner suite à un débat sur la gestion de la CNP (ratio cotisations / rentes) la PFR est réformée pour se transformer en **NPFR** sur un financement de type répartition.

Le débat sur la problématique du financement de la NPFR s'est établi comme suit :

- 2024 au congrès de Mâcon par Mr François SAUVADET président de l'ADF
- 2025 par Mr Julien MARION Directeur de la DGSCGC

Dénonçant des projections financières initiales négligées et dans le cadre d'une trajectoire inflationniste, ils s'inquiètent pour la viabilité financière de cette prestation.

Les causes :

- Etude de financement initial ayant sous estimée la montée en charge du dispositif
- Baisse de l'ancienneté nécessaire pour percevoir la NPFR
- Réactualisation des montants de prestation (+30%)

NPFR Historique

La président de l'APFR et la FNSP ont alors exprimé la crainte d'une baisse d'attractivité du volontariat si le dispositif venait à être fortement réduit.

La FNSP a alors décidé de ne plus participer aux travaux sur la NPFR dans un courrier adressé à Mr Julien MARION.

Pour rappel, les SPV représentent :

80% des effectifs

2/3 du temps d'intervention opérationnelle

20% des dépenses de fonctionnement des SIS

Les SPV sont :

Les garants du maillage territorial

De la proximité des secours

De l'équité de secours

De la capacité de montée en puissance dans la durée des dispositifs de lutte opérationnels.

A cela il faut rappeler que dans un contexte de lutte lié au dérèglement climatique, les effectifs de SPV devront faire l'objet d'un renforcement capacitaire de leur effectif.

NPFR Historique

De ce fait la FNSPF soutient la demande des collectivités territoriales tendant à consolider par son inscription dans la loi, la contribution de l'Etat au financement de la moitié du coût de la NPFR.

il ne saurait être question :

Ni de conditionner la NPFR à un niveau d'activité opérationnelle des SPV

Ni d'accepter un gel durable du montant des prestations

Ni de modifier ni à fortiori de supprimer les règles relatives à la réversion de la NPFR.

La préservation du volontariat comme pilier de notre modèle de sécurité civile a été érigé en ligne rouge lors du lancement du Beauvau de la sécurité civile par Le ministre de l'Intérieur en fonction en avril 2024 et nous sommes déterminés à rappeler cet engagement aux financeurs par toute forme de mobilisation appropriée.

Les autres atteintes au volontariat

- A l'attente depuis 2 ans et demi de la parution du décret d'application de la réforme des retraites de 2023, marque d'irrespect choquant de la volonté du Parlement et d'un manque total de considération envers l'engagement des SPV
- A la non-revalorisation depuis 2022 du taux des indemnités horaires des SPV en compensation de l'inflation
- A la menace que fait courir sur la pérennité de leur engagement citoyen altruiste l'assimilation par le juge de leur engagement à un travail au sens de la DETT
- A l'imposition de nouvelles contraintes (plafonnement des gardes postées, transformation des renforts saisonniers en CDD) affaiblissant les dispositifs opérationnels mis en place par les autorités locales
- Aux agressions de plus en plus violentes de SP

Rencontres avec les adhérents

La rencontre vers les adhérents se fera par bassins opérationnels :

Date	Lieux	Heure	Amicales et CIS concernés
04-août-25	Forcalquier	18 heures	Forcalquier
13-oct-25	Barcelonnette	18 heures	Barcelonnette et Haute Ubaye
27-oct-25	Seyne les Alpes	18 heures	La Bréole - Seyne les Alpes
13-nov-25	Castellane	18 heures	Castellane - La Palud sur Verdon
24-nov	Colmars les Alpes	18 heures	Colmars les Alpes et Allos
08-déc-25	Château Arnoux	18 heures	Château Arnoux et Malijai
19-janv-26	Annot	18 heures	Annot et Entrevaux
02-févr-26	Barrême	18 heures	Barrême et Saint André les Alpes
09-févr-26	Sisteron	18 heures	La Motte du Caire - Noyers sur Jabron et La Motte du Caire
23-févr-26	Saint Etienne les Orgues	18 heures	Saint Etienne les Orgues et Banon
03-mars-26	Reillanne	18 heures	Reillanne et Céreste
05-mars-26	Les Mées	18 heures	Les Mées - Oraison et Peyruis
16-mars-26	Digne les Bains	18 heures	Digne les Bains - La Javie et Thoard
16-mars-26	Digne les Bains	15 heures	Etat major
19-mars-26	Bras d'Asse	18 heures	Bras d'Asse et Mézel
20-avr-26	Riez	18 heures	Moustiers Sainte Marie et Puimoisson - Riez - Esparron de Verdon et Quinson
27-avr-26	Manosque	18 heures	Manosque - Sainte Tulle et Volx
11-mai-26	Gréoux les Bains	18 heures	Gréoux les Bains - Saint Martin de Brômes et Valensole

Correspondants de compagnies

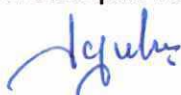
Un administrateur délégué par compagnies et mis en place. Son but est d'être en contact permanent avec les chefs de centres et présidents d'amicales.

Administrateurs territoriaux	Membres
	Proposés
Compagnie Sisteron Barcelonnette	BOUCHET D.
Compagnie Forcalquier	BOYER L.
Compagnie Manosque	MAGNAN L.
Compagnie Castellane	BEE S.
Compagnie Digne les Bains	GRUSON N.

Je prie le conseil d'administration de bien vouloir en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris acte à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président de l'Union Départementale,
Jean-Christophe JULIEN



La Secrétaire de Séance,
Corine RIESS

